

Paris, le 25 JAN 1988

4/2/88

Le Ministre de la Défense

000276

CONFIDENTIEL

Monsieur le Ministre,

La D.G.S.E. m'informe, par note du 6 Janvier 1988, des difficultés qu'elle rencontre pour récupérer un dossier constitué en 1983 à la demande du Juge RISS, dans le cadre de l'instruction du procès de Klaus BARBIE.

D'après les éléments d'information qui me sont donnés, ce dossier, constitué de quatre cartons et d'une synthèse, vous a été remis le 16 décembre 1983, ainsi qu'en témoigne la feuille d'emargement ci-jointe signée à cette date.

Or, à l'issue du procès BARBIE, le Service ayant demandé le 8 Décembre 1987 à Monsieur le Président de la cour d'assises du Rhône de bien vouloir lui réexpédier les pièces de ce dossier, a reçu en réponse la lettre ci-jointe du Procureur général près la cour d'appel de Lyon dans laquelle celui-ci assure que le dossier n'a pas été transmis au juge RISS.

Ce dossier étant constitué d'originaux, il est évidemment important que la D.G.S.E. puisse les reverser dans ses archives.

Les recherches que j'ai fait effectuer permettent d'assurer que ce dossier n'a pas été archivé au cabinet du Ministre de la Défense.

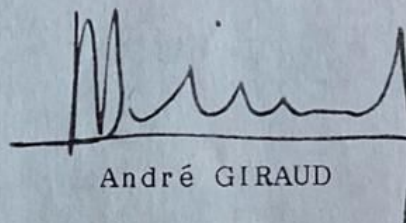
ALAIN FROUTÉ

*Président de l'Assemblée nationale
Froulé le 06-88*

La dernière prise en charge étant donc celle que vous avez effectuée, je vous serais obligé de bien vouloir, au cas où vous détiendriez ce dossier, le remettre à Monsieur FROUTE, directeur de l'administration générale de la D.G.S.E., ou de lui indiquer la personne à qui ces documents auraient été confiés.

Dès réception de ces documents, Monsieur FROUTE en donnera décharge et les reversera aussitôt dans les archives du Service.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



André GIRAUD

- Monsieur Charles HERNU
Ancien Ministre
Député du Rhône
Assemblée Nationale
Palais Bourbon

75007 - PARIS